G. WAEGENAER s.r.l.

Gérance d'immeubles • Gebouwenbeheer

Didier WAEGENAER
IPI 500.353

Julien BLAVE IPI 516.173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FUCA

Bérengère JACQMAIN

Bruxelles, le 7/2/25

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association des Copropriétaires de la Résidence « **MEYERBEER 75** », BCE 0899.555.036, sise à 1190 Forest, Rue Meyerbeer 75.

Chers Copropriétaires,

Madame, Monsieur,

Art.577-6 § 5 : « L'assemblée générale ne délibère valablement que si, au début de la séance, plus de la moitié des copropriétaires sont présents ou représentés et pour autant qu'ils possèdent au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes ».

Lieu: hall d'entrée du bâtiment

Date: vendredi 7/2 à 17h30

Ordre du Jour

1) Validité de l'assemblée

Lo vair liste de présence

2) Information sur l'utilité des travaux toiture

vair rapports

3) Présentation des offres

ANB, AM, SIM

4) Accord de principe sur lesdits travaux

La Appauré à l'unanimilé

5) Choix de l'entrepreneur/offre

AM, unanimili: 15553,21ETVA

= A comple: 30 % commable

30 % Joelon état avan emant chantien

30 % récyl provisaire

+ attest assurance.

6) Financement ? Par appels de fonds pour la totalité ou partiellement avec le complément par le Fonds de Réserve ?

Totalité jar appel de Gonds

7) Lecture et signature du procès-verbal.

L'assemblée confirme la volonté de réaliser les travaux dalles terrasses/rez en 2025.

Signatures:

Augusta Alan Market Mandan harket and a second and a seco